

COMITÉ SYNDICAL

RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2014

Date de la convocation : 28 novembre 2014

Sous la présidence de Madame Anne-Marie Keiser

Présents :

Mme Anne-Marie KEISER (Titulaire), Monsieur Philippe COURBE (Titulaire), Monsieur Jean Charles MOURLOT (Suppléant), Monsieur Hervé GAYRARD (Titulaire), Monsieur Bernard PIOT (Titulaire), Monsieur Patrice PAULETTO (Titulaire), Monsieur Julio CARBALLO (Titulaire), Monsieur Gérald GOUTANIER (Titulaire), Monsieur Claude CAMINADE (Suppléant), Monsieur Nicolas TARBES (Titulaire), Monsieur Ludovic MANSUY (Titulaire), Monsieur Laurent GARBUIO (Titulaire), Monsieur Bernard LAURET (Titulaire), Monsieur Patrick MEIFFREN (Titulaire), Monsieur Romain PAGNAC (Suppléant), Monsieur Daniel DUBOURG (Titulaire), Monsieur José BLUTEAU (Titulaire), Monsieur Gilles COUTREAU (Titulaire), Monsieur Georges LAYRIS (Titulaire), Monsieur Jean Louis SAUMON (Titulaire), Monsieur Claude PULCRANO (Suppléant), Monsieur Patrick PELLETON (Titulaire), Monsieur Jean FAVORY (Suppléant), Monsieur Frédéric BROUARD (Titulaire), Monsieur Régis PUJOL (Suppléant), Madame Emmanuelle TOSTAIN (Titulaire), Monsieur Jean Pierre LEAL (Titulaire), Monsieur Christian MUR (Titulaire).

**DÉLIBÉRATION N°20141215_005
FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
« PRESTATIONS DE SERVICES NUMÉRIQUES »**

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - «Jardins de Gambetta» Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)

DÉLIBÉRATION N°20141215_005
FACTURATION DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE
« PRESTATIONS DE SERVICES NUMÉRIQUES »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et budgétaire M14,

Considérant que le budget principal est affecté aux moyens généraux de la collectivité et notamment à l'activité services numériques mutualisés.

Considérant que le budget annexe « Prestation de Services Numériques » est affecté à l'exécution des prestations de services numériques dans le champ concurrentiel et sur devis.

Aussi, les parts de charges en ressources humaines qui pèsent sur le budget principal en relation avec le budget annexe « Prestation de Services Numériques » sont évaluées comme suit pour l'année 2014 :

- Responsable du projet : 25 jours
- Architecte réseau : 1 jour
- Technicienne TIC : 2 jours

Le montant estimatif de cette facturation est d'environ 10 000€ pour l'année 2014. Le montant définitif sera arrêté au vu des frais de personnels lors de la clôture des comptes.

Dans ces conditions, je vous propose, Mesdames, Messieurs :

- de bien vouloir approuver le remboursement du budget annexe « Prestation de Services Numériques » au budget principal du Syndicat Mixte selon les modalités de calcul visées ci-dessus,
- dit que les crédits nécessaires au compte 6215 (personnels affectés) feront l'objet d'un vote lors de la Décision Modificative n°1 du budget annexe « Prestation des Services Numériques ».

Adopté à l'unanimité,

Fait et délibéré au siège du Syndicat Mixte Gironde Numérique,

Le 15 décembre 2014

Pour expédition conforme,

La Présidente de Gironde Numérique

Anne-Marie KEISER

www.girondenumerique.fr

Syndicat Mixte Gironde Numérique - 74, rue Georges Bonnac - « Jardins de Gambetta » Tour 4 (2^{ème} étage) - 33000 Bordeaux
Tél. : 05 35 54 08 84 - [Mail : accueil@girondenumerique.fr](mailto:accueil@girondenumerique.fr)